

Mairie de SERVES sur Rhône
93 rue Impériale
26600 SERVES sur Rhône
Tél. : 07.75.03.30.59

COMPTE-RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2016**

Le 03 novembre 2016 le Conseil Municipal de la Commune de SERVES sur Rhône, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LAFUMA, Maire,

Présents : MM. BIRRAUX, BOUTRY, FLORES, JOBLIN, LAFUMA, VERGET, Mmes ASCONE, GIACOMINO, MAILLOT, PUYOU.

Madame Françoise MAILLOT est élue secrétaire de séance.

Absent excusé : Messieurs Christophe DOMANGE Pascal DURUISSEAU, Franck VERGET, et Mesdames Christelle DEFRANCE Myriam REICHART

Pouvoir : Madame Myriam REICHART donne pouvoir à Madame MAILLOT Françoise
Monsieur Franck VERGET donne pouvoir à Monsieur Gérard BIRRAUX

Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 20 octobre 2016, le Maire ouvre la séance :

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

48-2016 : Modification cadastrale de la parcelle A 1321

Il convient de déclasser une partie du talus se situant dans le domaine communal public (489 m²) au profit de la parcelle A 1321 (1972 m²), située dans le domaine communal privé afin d'être en conformité avec les articles R 111-7 et R 111-6 du code de l'Urbanisme concernant l'implantation relative à la restauration et l'extension de l'espace d'animation rural et culturel par rapport aux limites de propriété.

La parcelle A 1321 sera donc de 2461 m²

Décision prise à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents.

Questions diverses

➤ Recensement militaire : Les jeunes filles et garçons nés en 2000 doivent se présenter en Mairie. Ils disposent d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Cette démarche permet :

- L'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense,
- L'inscription aux examens et concours.
- L'inscription sur les listes électorales dès leurs 18 ans.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

- Inscription sur les listes électorales : se munir de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le Maire


Alain LAFUMA

